

# RÈGLEMENT ET CRITÈRES DE PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS INTERNATIONALES OUVERTES AUX CLUBS SAISON 2021 - 2022

## SENIORS

### CONTINENTAL OPEN

Les compétitions seniors « Continental Open » sont ouvertes aux judokas de nationalité française qui répondent à l'un des critères ci-dessous :

➤	Sélectionné en EDF pour les compétitions suivantes : championnats d'Europe, championnat du monde, Jeux Olympiques, Master, Grand Slam, Grand prix, Continental Open, Universiades, jeux de la Francophonie, Jeux Méditerranéens
➤	Les 6 premiers du championnat de France 1ère division
➤	Podium Europe et Monde junior
➤	1° à l'open de Visé Masculin + Herstal Féminin seniors
➤	2 podiums en « European Cup » ou open de Visé Masculin ou Herstal Féminin seniors
➤	Podium en CO
➤	Liste pôle INSEP ou Collectif National
➤	Décision du National (hors critère ci-dessus)

La liste sera évolutive de date à date (comme la Ranking list internationale).

Lorsque le judoka a fait une performance qui lui permet de rentrer dans la liste d'ayants droit, il reste dans cette liste pendant une durée d'un an. A chaque fois qu'il fait un résultat figurant dans les critères, la durée est prolongée d'un an à partir de la date de la performance.

Le judoka est laissé dans la liste des ayants droit même en cas de changement de catégorie de poids (à la hausse ou à la baisse).

### EUROPEAN CUP

**Les compétitions seniors « European cup » sont ouvertes aux judokas des clubs.**

Pas de critère de performance requis, pas de quota maximum par catégorie. Néanmoins, l'inscription doit se faire auprès de la fédération.



# RÈGLEMENT ET CRITÈRES DE PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS INTERNATIONALES OUVERTES AUX CLUBS SAISON 2021 - 2022

## MARCHE À SUIVRE ET INFORMATIONS DIVERSES

Inscriptions extranet obligatoires à la date limite inscrite sur les informations disponibles dans l'extranet.  
Pas d'e-mail. Aucune exception ne sera faite.

La catégorie +1 est destinée pour l'inscription des entraîneurs

- À réception par les clubs de la réponse de la fédération pour leurs athlètes, les formulaires des organisateurs de la compétition (hébergements, transferts aéroport, etc.) devront être renvoyés à la FFJDA.
- Le règlement se fait directement à l'organisateur. Les remboursements en cas de non-participation seront traités par nos soins et dépendront du bon vouloir des organisateurs.
- Dans le contexte sanitaire actuel, certaines restrictions ou limites concernant le nombre d'athlètes participants ou de coaches autorisés pourraient être mises en place par l'organisateur. A ce stade un seul coach par club est autorisé. Nous vous tiendrons informés en cas d'évolution.
- Une bulle sanitaire sera mise en place pour cette compétition et nous vous saurions gré de la respecter à la lettre afin de ne pas compromettre la participation de l'ensemble de la délégation.
- Les inscriptions sur le site de la Fédération Internationale de Judo sont obligatoires. En raison d'un grand nombre de cartes impayées par les clubs, la F.F.J.D.A. n'avance plus le paiement des cartes à la FIJ. A chaque demande, le club devra **RÉGLER** à la F.F.J.D.A. les cartes FIJ bien en amont afin que dans le cas d'un virement, la fédération s'assure du règlement de celle-ci.  
Si un athlète ne participe plus à la compétition pour laquelle il a été engagé, le club doit obligatoirement en informer la fédération dans les meilleurs délais.
- Les dossards sont obligatoires selon la réglementation de la Fédération Internationale de Judo. Il vous appartient de les commander via le site : <http://www.ijfbacknumber.com/> ou <http://www.mybacknumber.com>. Sans ces dossards, les athlètes ne pourront pas participer.